

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 14 octobre 2021 à 20 heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 ASSESSE.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

~~Première-deuxième-troisième~~ convocation

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 - Approbation
2. Conseiller communal suppléant - Renonciation au mandat - Prise d'acte
3. Installation d'un Conseiller communal et prestation de serment - Gaelle JACOBS
4. Installation d'un Conseiller communal - Déclaration d'apparement de Gaelle JACOBS
5. Installation d'un Conseiller communal - Révision du tableau de préséance
6. Installation d'un Conseiller communal - Reprise des mandats
7. Modification budgétaire 3 - 2021 - Approbation
8. CPAS - Modifications budgétaires n°2 au budget 2021 - Approbation
9. CPAS - Modification du statut administratif - Délibérations du Conseil de l'Action Sociale du 14 septembre 2021 - Approbation
10. Permis unique SOTRAPLANT 752.4/03.21 - Suppression de voirie - Information
11. Règlement-redevance pour la participation aux frais d'entrée à la piscine lors des cours de natation dans le cadre scolaire - Tutelle - Information
12. Règlement-taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite - exercices 2022 à 2025 inclus - Décision
13. Marché public de fournitures - Acquisition de deux véhicules pour le Service Technique - Approbation des conditions de marché, du mode de passation et de l'estimation.
14. UREBA - Ecole communale d'Assesse - Choix de l'exception "In House"
15. UREBA - Ecole communale de Sart Bernard - Choix de l'exception "In House"
16. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Budget 2022 - Approbation
17. Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Sorinne-la-Longue - Budget 2022 - Approbation
18. Fabrique d'Eglise Saint-Denys de Sart-Bernard - Budget 2022 - Approbation
19. Fabrique d'Eglise Sainte-Geneviève de Florée - Budget 2022 - Approbation
20. Fabrique d'Eglise Sainte-Lucie de Maillen - Budget 2022 - Approbation
21. Fabrique d'Eglise Saint-Quentin de Courrière-Centre - Budget 2022 - Approbation
22. Fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu-Courrière - Budget 2022 - Prorogation du délai de tutelle
23. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Crupet - Modification budgétaire 2021 - Prorogation du délai de tutelle
24. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Crupet - Budget 2022 - Prorogation du délai de tutelle
25. Fabriques d'église - Octroi de subventions inscrites nominativement au budget - Délégation au Collège communal
26. Réseau cyclable "Points-noeuds" en province de Namur - Convention - Approbation
27. Coopérative Notre Avenir - prise de participation - Décision

La Directrice générale.

V. ROSIER

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Bourgmestre

L. MOSSERAY



Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.